Tourisme: premier programme pluriannuel 1997-2000, Philoxenia

1996/0127(CNS) - 13/05/1996

Le Conseil a tenu un débat préliminaire sur la proposition de décision du Conseil (en vertu de l'article 235 du traité), adoptée par la Commission le 30 avril 1996. L'objectif final du programme est de stimuler la qualité et la compétitivité du tourisme européen, afin de contribuer à la croissance et à l'emploi. La Commission suggère quatre objectifs intermédiaires: - améliorer les connaissances dans le domaine du tourisme, - améliorer l'environnement législatif et financier du tourisme, - améliorer la qualité du tourisme européen, - accroître le nombre de touristes en provenance des pays tiers. Si la plupart des délégations ont salué la présentation effectuée par la Commission, elles ont aussi souligné qu'elles n'étaient pas encore en mesure de commenter certains points spécifiques. La présidence en exercice et la prochaine présidence se sont engagées à promouvoir un examen rapide de la proposition. En conclusion, le Conseil a par conséquent invité le comité des représentants permanents à poursuivre la discussion de cette question en vue de parvenir à une décision, si possible lors de sa prochaine réunion d'octobre 1996. ·